

05 Question de Chanelle Bonaventure à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail) sur "L'absentéisme pour maladie de courte durée" (55033581C)

05 Vraag van Chanelle Bonaventure aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk) over "Het kortdurend ziekteverzuim" (55033581C)

05.01 **Chanelle Bonaventure** (PS): Monsieur le ministre, le rapport annuel de Acerta, prestataire de services RH, révèle que 2022 a battu tous les records en matière d'absentéisme pour maladie de courte durée. Celui-ci a atteint une moyenne de 7,5 jours par travailleur, contre 6,5 en 2019 et 2021 et 5,5 en 2020. Si l'on globalise, ce sont, en 2022, 2,83 % des jours de travail qui n'ont pas été prestés pour cette raison.

Les enseignements de l'étude, qui a analysé les données relatives à 260 000 travailleurs issus de plus de 40 000 entreprises privées, sont multiples. La tendance à la hausse se voit partout, peu importe le secteur, l'âge ou la taille de l'entreprise. Le non-marchand semble toutefois encore plus touché que les autres avec 9 jours de moyenne et les plus fortes augmentations sont constatées dans le commerce, le secteur financier et celui des services avec respectivement +24, +23,5 et +23,2 %. Il en va de même pour la tranche des 30-35 ans et ses 8,2 jours par travailleur.

Ce tableau rapidement dressé montre bien qu'il s'agit d'un problème qui est devenu structurel, ce qui se comprend aisément au vu notamment de la succession de crises que nous connaissons depuis quelques années. Des questions se posent en termes de bien-être au travail.

Les questions que je voudrais vous poser, monsieur le ministre, sont dès lors simples. Quelle analyse faites-vous de ces chiffres? Cette problématique est-elle intégrée au plan national pour l'amélioration du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail? Dans l'affirmative, de quelle façon? Quelles sont les pistes d'amélioration?

05.02 **Pierre-Yves Dermagne**, ministre: Merci, madame Bonaventure, pour votre question. L'étude d'Acerta fait état d'une augmentation des congés de maladie de courte durée, comme vous l'avez évoqué. Dans l'interprétation de ces chiffres, il faut tenir compte du fait que les entreprises ont retrouvé leur pleine activité en 2022 après une longue période de restriction, voire de fermeture d'activité, due à la pandémie de coronavirus. Cette étude ne permet pas de déterminer les pathologies à l'origine de ces absences de courte durée. Les taux élevés dans les secteurs du commerce, des finances et des services pourrait s'expliquer par la nature du travail qui comporte des

05.01 **Chanelle Bonaventure** (PS): Het kortdurend ziekteverzuim bereikte in 2022 recordhoogten. Er is sprake van een algemene stijgende trend, ongeacht de grootte van de onderneming, de activiteitensector of de leeftijd van de werknemer. De grootste stijgingen worden vastgesteld in de handelssector, de financiële sector en de dienstensector.

Wat is uw analyse van deze gegevens? Werd dit issue opgenomen in het Nationaal actieplan ter verbetering van het welzijn van de werknemers bij de uitvoering van hun werk?

05.02 **Minister Pierre-Yves Dermagne**: We stellen inderdaad een stijging van het kortdurend ziekteverzuim vast. Men moet echter rekening houden met het feit dat de bedrijven nu weer op volle toeren draaien, na een lange periode van beperkingen wegens de coronacrisis. Op basis van de studie van Acerta kan de aard van

risques psychosociaux et musculosquelettiques plus fréquents que dans d'autres secteurs.

Le plan relatif au bien-être mental au travail en tiendra bien entendu compte. Il n'est pas non plus possible de déduire de l'étude d'Acerta si les personnes qui s'absentent plusieurs fois pour une courte durée sont toujours les mêmes. Dans ce cas, plusieurs périodes d'absence de courte durée pourraient être considérées comme étant des absences de longue durée et cela pourrait être le signe d'un problème plus profond, qui requerrait une approche structurelle. Sur ce point, les mesures relatives à la réintégration des travailleurs en incapacité de travail de longue durée pourraient constituer une réponse, mais nous serons bien entendu attentifs aux interprétations que nous pourrions faire de cette étude d'Acerta. Nous pourrions sans doute les intégrer dans une réflexion plus large et les compléter par une série de données pour poser un diagnostic clair, et surtout pour pouvoir y apporter les remèdes nécessaires.

05.03 **Chanelle Bonaventure** (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. Il faut reconnaître que le mois de décembre a vraiment pesé avec la conjonction du coronavirus et de la grippe.

Je sais que vous serez particulièrement attentif à cette problématique dans les mois qui viennent avec le nouveau plan national de bien-être au travail.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

de aandoeningen die het ziekteverzuim rechtvaardigen niet bepaald worden. Uit de zwaarst getroffen sectoren zou men kunnen afleiden dat de psychosociale en musculoskeletale risico's daar groter zijn dan in andere sectoren. In het Nationaal actieplan ter verbetering van het welzijn van de werknemers bij de uitvoering van hun werk zal er daarmee rekening gehouden worden.

Uit de studie kan er evenmin opgemaakt worden of eenzelfde werknemer meermaals afwezig is wegens ziekte. Verschillende afwezigheden van korte duur zouden in dat geval beschouwd kunnen worden als een langdurige afwezigheid, wat erop zou kunnen wijzen dat het probleem dieper zit en een andere aanpak vereist.

05.03 **Chanelle Bonaventure** (PS): Ik twijfel er niet aan dat u aandacht zult hebben voor die kwestie.